

INCORPORATION / INFORMATIONS IMPORTANTES

Elèves militaires ENSTA Bretagne

Votre statut

Quand vous intégrez l'ENSTA Bretagne – filière militaire, vous n'êtes plus étudiant. Vous intégrez le statut "militaire". Vous percevrez une solde correspondant à votre grade (imposable – déclaration possible avec celle des parents). Vous ne recevrez plus de certificat de scolarité, un certificat de position militaire vous sera délivré. Vous ne pourrez pas prétendre à une bourse d'études. Vous n'êtes plus à la charge de vos parents et ne pouvez ouvrir droit aux prestations familiales. Votre centre payeur sera un service du ministère des armées (service de la solde).

Votre sécurité sociale

La sécurité sociale prend en charge et rembourse une partie de vos dépenses de santé. Votre centre de sécurité sociale sera désormais et obligatoirement la CNMSS (Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale) [CNMSS](#). Vous ne pouvez pas dépendre de la sécurité sociale étudiante ou de la CPAM.

Adresse : CNMSS – 83090 TOULON CEDEX 9

C'est le service de la solde qui va vous immatriculer. Cela peut prendre un peu de temps (courant novembre). Votre affiliation sera toutefois effective à partir du 1^{er} septembre.

Quand vous serez immatriculé vous aurez à mettre à jour votre carte vitale sur une borne dans une pharmacie ou dans un hôpital.

Sur tous les documents vous devez indiquer votre propre numéro de sécurité sociale (13 chiffres et une clé de 2 chiffres) et non celui de votre père ou mère.

Votre mutuelle

Les remboursements de la sécurité sociale peuvent être complétés en choisissant une mutuelle. La mutuelle (ou complémentaire santé) n'est pas obligatoire mais vivement conseillée. Des mutuelles sont référencées par le ministère des armées. Vous n'avez pas l'obligation de choisir une mutuelle référencée (la mutuelle de vos parents peut continuer à vous couvrir, il faut leur poser la question et indiquer votre nouveau statut). Vous devez comparer les contrats et les offres suivant vos besoins (prévoyance solde, spécialistes, optique, dentaire, etc..).

UNEO : www.groupe-uneo.fr

Harmonie Fonction Publique : www.harmonie-fonction-publique.fr

INTERIALE : www.armees.interiale.fr

TEGO : www.tego.fr

Vos organismes de prévention

Les organismes de prévention vous proposent des contrats d'assurances. L'adhésion aux organismes de prévention est facultative mais recommandée. Ces organismes vous proposent des formules spécifiquement adaptées à votre nouveau statut (prévoyance décès-invalidité, responsabilité civile, assurance personnelle, locative, automobile, assistance). Les organismes suivants seront présents lors de l'incorporation (liste non-exhaustive) : AGPM : www.agpm.fr // GMPA : www.gmpa.fr.

Dans tous les cas, il vous appartient de comparer les contrats et d'analyser votre besoin.

Vous pourrez rencontrer certaines mutuelles et organismes de prévention pendant la période d'incorporation à l'Ecole Polytechnique.

Votre responsabilité civile

Vous devez souscrire une assurance responsabilité civile. L'assurance de vos parents peut éventuellement continuer à vous couvrir. Il faut les contacter pour leur poser la question étant donné votre nouveau statut (idem le cas échéant pour l'assurance de votre véhicule).

Votre adresse postale

Si vous indiquez l'adresse de vos parents comme adresse postale, vous devez indiquer : Madame ou Monsieur X chez Mme et/ou M Y...

Arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail prévenir au plus vite l'école.

Transmettre les volets 1 et 2 de l'arrêt de travail à Mme CABON (ENSTA Bretagne) après l'avoir complété en appuyant bien sur votre stylo. Conservez le volet 3.

Le volet 1 est transmis au service médical et le volet 2 est transmis au service de la solde. Une copie du volet 2 est insérée dans votre dossier administratif.

Votre numéro d'immatriculation est votre numéro de sécurité sociale. Il figure sur votre carte vitale (13 chiffres + 2 chiffres pour la clé).

Indiquez votre employeur : ENSTA Bretagne.

Ne jamais transmettre d'arrêt de travail à la CNMSS ou à votre mutuelle.

RAPPEL : depuis le 1^{er} janvier 2018 le délai de carence vous est appliqué (**non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics civils et militaires**).

Affaires à apporter à Polytechnique

Vous serez la plupart du temps en tenue militaire. Vous recevrez ces tenues dès votre arrivée à l'Ecole Polytechnique. Pour information : pas de week-end avec retour possible à la maison avant le 21 septembre.

Il vous est conseillé d'apporter avec vous :

- ⇒ une valise vide (grande capacité) pour les affaires qui vous seront prêtées ou données
- ⇒ une chemise ou chemisette pour les garçons et équivalent pour les filles
- ⇒ vêtements civils pour les week-ends et quelques soirées livres (une seule tenue peut suffire) et au moins une tenue d'été (short de bain/t-shirt/tongs) mais ne vous chargez pas trop car vous aurez la grande valise remplie de tenues militaires à transporter également
- ⇒ une paire de chaussures style baskets pour les activités sportives
- ⇒ petit carnet pour prendre des notes
- ⇒ stylos et feutre/marqueur noir (pratique)
- ⇒ carnet de chèques
- ⇒ 2 petits cadenas
- ⇒ lessive à main
- ⇒ nécessaire de toilette / serviettes
- ⇒ une lampe frontale (plus pratique avec lumières rouge et blanche)
- ⇒ prévention et soins anti-ampoules (pansements marque Compeed – indispensables)
- ⇒ applicateur de cirage noir et assouplissant pour cuir (pratique)

RECOMMANDATIONS

Pour les garçons, arrivez rasés et avec les cheveux courts.

Prévoir une tenue correcte pour la photo pour la carte de circulation.

Ne pas apporter son ordinateur portable.